

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5736

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer un permis de construire par la société Bouygues immobilier, sur un tènement communautaire situé à l'angle du boulevard Stalingrad et du cours André Philip**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société Bouygues immobilier souhaiterait acquérir le tènement communautaire situé à l'angle du boulevard Stalingrad et du cours André Philip à Villeurbanne, pour une superficie de 2 100 mètres carrés environ, afin d'y construire un immeuble de bureaux d'environ 10 651 mètres carrés de SHON, intégrant notamment les services informatiques et le service des achats de la SNCF (service délocalisé) pour environ 5 000 mètres carrés de SHON.

Les modalités juridiques et financières de la vente de ce terrain, par la communauté urbaine de Lyon, n'ont pas encore été formalisées. Toutefois, la société Bouygues immobilier sollicite l'autorisation, par la Communauté urbaine, de déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce terrain ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la société Bouygues immobilier à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur le terrain situé à l'angle du boulevard Stalingrad et du cours André Philip à Villeurbanne.

Cet accord ne permet pas à la société Bouygues immobilier d'entreprendre de quelconques travaux de construction qui pourraient être autorisés par ledit permis.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,